

PROJET D'ENERGIE ENTRE LE MAROC ET LE ROYAUME-UNI

Concertation

Rencontre publique de lancement du 25 mars 2025 à Bayonne

Table des matières

Table des matières	1
I. Informations générales sur la réunion	1
Objet de la réunion	1
Contexte de la réunion	1
Déroulement de la réunion	2
Date, lieu, personnes présentes	2
II. Réponses apportées aux questions du public	3
1. Questions concernant les objectifs, le coût et le financement du projet PEMR	3
2. Questions concernant les caractéristiques techniques des câbles et de leur installation	4
3. Questions concernant le tracé suivi par les câbles et ses impacts.....	4
4. Questions concernant le projet INELFE.....	7

I. Informations générales sur la réunion

Objet de la réunion

La réunion publique du 25 mars 2025, à l'espace Amestoya à Bayonne, constituait la **réunion de lancement de la concertation préalable du Projet d'énergie entre le Maroc et le Royaume-Uni (PEMR)**. Elle a **permis de présenter le projet** tant à l'échelle internationale que dans sa dimension française, **d'annoncer les différentes étapes** du processus de concertation préalable, de **présenter les trois garants** de la concertation mandatés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), et de **répondre aux questions** des personnes présentes.

Contexte de la réunion

Le PEMR est un **projet industriel** visant à produire de **l'énergie** décarbonée d'origine **éolienne** et **solaire** au Maroc et à la transporter, par des **câbles sous-marins**, jusqu'au Royaume-Uni. Ce projet soutenu par le gouvernement britannique est porté par la société Xlinks 1 Ltd. Il permettrait de couvrir 8% des besoins en électricité du Royaume-Uni, soit l'équivalent de 7 millions de foyers, au début des années 2030. **Les câbles sous-marins servant à transporter l'énergie longent les côtes marocaines, portugaises, espagnoles et françaises** avant de rejoindre la Grande-Bretagne où ils seront directement connectés au réseau d'électricité britannique. Le coût total du projet, estimé entre 26 et 29 milliards d'euros, est financé par des investisseurs privés de plusieurs pays.

Pour plus d'informations sur le PEMR, se référer :

- au **diaporama de présentation** diffusé pendant la réunion et joint au présent compte-rendu ;
- au **site internet** du projet, disponible à l'adresse :
<https://xlinks.co/morocco-uk-power-project/france/>
- à la **plateforme de participation en ligne**, disponible à l'adresse :
<https://xlinks.co/morocco-uk-power-project/france/consultation-form-fr/>

Déroulement de la réunion

Temps 1 – Introduction et présentation des intervenants.

Temps 2 – Présentation de la CNDP, des garants de la concertation, de la procédure et du calendrier de la concertation préalable.

Temps 3 – Présentation du PEMR à l'échelle internationale, suivie d'un temps de questions et réponses.

Temps 4 – Présentation du PEMR à l'échelle de la France (trajet des câbles), suivie d'un temps de questions et réponses.

Pour consulter le contenu des présentations, se référer au diaporama joint au présent compte-rendu.

Date, lieu, personnes présentes

Date : le mardi 25 mars 2025.

Horaire : de 18h à 20h.

Lieu : Espace Amestoya, 14 avenue Benjamin Gomez, Bayonne.

Participants : 7 personnes sont venues participer à la réunion publique.

Intervenants : La réunion a été animée par Caroline Werkoff, de Sphère Publique. En outre sont intervenus :

- Othman Chetioui, Xlinks
- Diane Green, Xlinks
- Nick Reeves, Xlinks
- Matthew Rose, Xlinks
- Paloma Montes, Xlinks
- Anne-Claire Bouscasse, WSP
- Laure Marini, Créocéan

Garants : Parmi les trois garants mandatés par la CNDP pour cette concertation préalable, **Walter Acchiardi** (email de contact : walter.acchiardi@garant-cndp.fr) et **Jean-Yves Albert** (email de contact : jean-yves.albert@garant-cndp.fr) étaient présents. Un troisième garant, **Bernard Pacory** (email de contact : bernard.pacory@garant-cndp.fr), n'était pas présent.

II. Réponses apportées aux questions du public

1. Questions concernant les objectifs, le coût et le financement du projet PEMR

José Lavictoire (CADE) : *Vous faites allusion à 8% de participation de la France dans l'investissement initial, je ne comprends pas de quoi il s'agit. Et je ne comprends ce qu'en retire la France : comment la France aurait-elle une baisse de ses émissions de carbone ?*

Xlinks : 2,4 Mds d'euros est le coût du projet en France, mais ce n'est pas un coût supporté par la France. C'est le coût de la partie du projet qui passe par les eaux françaises : coût des études (géophysiques, des fonds marins, de design, d'ingénierie), coûts d'installation... Depuis la création de Xlinks en 2019 jusqu'à l'installation au RU à la fin du projet.

Remarque complémentaire de Roland Legros (Les Amis de la Terre) : Il y a une ambiguïté. Vous avez expliqué dans la version précédente du texte, plus claire, que ce chiffre représentait le coût du câble, multiplié par la longueur de câble dans les eaux françaises.

Roland Legros (Les Amis de la Terre) : *Le texte a été modifié : vous affirmiez sur internet que ce projet allait avoir de l'intérêt pour la France parce que du courant serait réinjecté depuis le Royaume-Uni dans le réseau français, et que ça ferait baisser le coût du prix de gros de l'énergie en France. C'est une affirmation de camelot, car seuls 5% des échanges d'énergie entre les deux pays vont du Royaume-Uni vers la France, et la plupart du temps le prix de gros est 1,5 fois plus élevé au Royaume-Uni qu'en France). Qu'en est-il ?*

La réponse à cette question n'a pas été donnée pendant la réunion. La question est donc reportée sur la plateforme de participation en ligne (accessible à cette adresse : <https://xlinks.co/morocco-uk-power-project/france/consultation-form-fr/>). Une réponse y sera apportée prochainement.

José Lavictoire (CADE) : *Qu'est-ce qui justifie un tel projet ? On produit au Maroc, on trace un réseau de câbles, on a une infrastructure colossale avec un impact écologique fort. Or c'est pour fournir de l'énergie verte au Royaume-Uni ou en Allemagne... Pourquoi la fabriquer au Maroc et la transporter plutôt que la produire localement ?*

Au Royaume-Uni, il n'y a pas les ressources éoliennes et solaires du Maroc.

Victor Pachon (CADE) : *Aujourd'hui, plusieurs interconnexions existent, et plusieurs autres sont en projet. En 2031, ce seront presque 11 Gigawatts (interconnexions venant du continent), et il y a en plus les projets d'éolien terrestre et en mer au Royaume-Uni... Votre projet est-il opportun dans ces conditions ?*

Xlinks : L'une des raisons est de lisser la production d'énergie verte au Royaume-Uni, car les éoliennes en mer ne tournent pas en permanence. Cela permet de lisser les fluctuations. Une autre raison est que le Royaume-Uni souhaite devenir exportateur net en énergies renouvelables d'ici à 2030. Notre projet permettra d'y contribuer. C'est une raison pour laquelle ce projet est soutenu par le gouvernement britannique.

Réponse de Victor Pachon : Si vous installez des batteries au Maroc parce que le solaire ne fonctionne pas de nuit, afin de lisser la production, alors je ne comprends pas pourquoi vous ne mettez pas directement des batteries pour les éoliennes en mer sur les côtes du Royaume-Uni.

2. Questions concernant les caractéristiques techniques des câbles et de leur installation

Laurent Soulier (CAPE Nouvelle-Aquitaine) : *Quelle est la profondeur moyenne d'ensouillage des câbles ?*

Xlinks : La profondeur d'ensouillage est de 140 m en moyenne, Sur l'ensemble du tracé la profondeur maximale sera à moins de 700 m, et la profondeur minimale sera de 50 m.

Y a-t-il de la déperdition électrique sur le câble ? Y aura-t-il des stations intermédiaires ? Et si oui, où ?

Xlinks : La déperdition d'énergie sera de 15% sur l'ensemble du câble. Cette technologie est efficace pour le transport de longue distance. Il n'y aura pas de stations de relance.

Roland Legros (Les Amis de la Terre) : *A quoi sert la fibre optique intégrée aux câbles ? Que se passe-t-il si les capteurs tombent en panne (s'il y en a) ?*

Xlinks : Elle est placée pour détecter les défauts sur l'ensemble du tracé. Les câbles sont placés par jonctions de 160 km. On peut soulever une jonction pour la réparer. Le câble de fibre optique est le capteur : il mesure la température, en particulier, et a aussi une surveillance acoustique. Les changements sont détectés et signalés. En cas de panne, on peut réparer le tronçon concerné.

Les câbles sont-ils tous fournis par le même fournisseur ?

Xlinks : Nous venons de commencer notre processus de recrutement et discutons avec plusieurs producteurs industriels. Il y a peu de fournisseurs capables de produire à cette échelle de longueur (quatre fois 4120 km), donc il est probable que nous ayons recours à plusieurs entreprises pour produire cette quantité.

Combien de bateaux serviront à l'installation des câbles ?

Xlinks : Deux ou trois bateaux seront utilisés. Il y aura des lieux de stockage des câbles à terre, dans des ports, par section. Nous construisons nos propres bateaux.

3. Questions concernant le tracé suivi par les câbles et ses impacts

Laurent Soulier (CAPE Nouvelle-Aquitaine) : *Vous parlez d'un fuseau de 500 m : le fuseau d'études est-il plus large ?*

WSP : Vous faites référence à la concertation Fontaine avec RTE. La concertation Fontaine s'applique pour les opérateurs publics, or Xlinks est privé, donc cette concertation ne s'y applique pas. Toutefois des études techniques ont été menées depuis 2020 (notamment pour étudier les alternatives, puis pour les zones à traverser, en fonction de la technique qui sera utilisée et en tenant compte de toutes les contraintes). Le travail d'études par Xlinks s'inscrit dans une approche similaire aux études menées par RTE, bien que le vocabulaire soit différent.

Laurent Soulier (CAPE Nouvelle-Aquitaine) : *Le tracé passe par trois zones sensibles, le Gouf, le canyon du Cap Ferret, et la limite du talus continental au nord du Cap Ferret (et ici il y a des zones Natura 2000 pour la protection des mammifères marins et des fonds protégés). De plus, ce sont des zones de pêche, ce qui posera des questions. Qu'en est-il ?*

Xlinks : Des cartes sont montrées dans la 2^e partie de la présentation, qui concerne le projet en France et le tracé des câbles le long des côtes françaises, pour indiquer quelles zones sont traversées (cf. diaporama de présentation joint au présent compte-rendu). Concernant la pêche, la réponse sera apportée par les comités de pêche.

Victor Pachon (CADE) : *vous allez installer les câbles en 2 passages, donc vous allez déranger les pêcheurs plus longtemps. Pourquoi ?*

Xlinks : Le premier bipôle sera installé dans un premier temps, et ensuite le 2^e bipôle. Une de nos limites, du fait de la longueur du câble, est la disponibilité de la quantité de câble correspondant à quatre fois 4120 km. Cela prend du temps à produire, ce qui explique les deux phases.

Le couloir d'installation est large de 500 m mais le câble lui-même est fin. Il est installé dans une tranchée de 1 m de large à une profondeur de 1 m à 1,50 m. Le chantier d'installation avancera donc vite. Par exemple le tronçon entre la frontière espagnole et le Cap Ferret prendra moins de 3 mois, ce qui réduit, à chaque passage, le temps où les pêcheurs sont impactés. De plus, il y aura une coordination avec les comités des pêches (nécessité par exemple de bouger les filets, etc.).

Vous vous limitez à 700 m de profondeur, avec un minimum de 50 m : où est le point de 50 m ?

Juste après le Gouf, vraisemblablement. Nous n'avons pas la possibilité de vous donner le point exact pendant la réunion. Posez vos questions à l'écrit sur la plateforme de participation en ligne (adresse : <https://xlinks.co/morocco-uk-power-project/france/consultation-form-fr/>) pour les questions pour lesquelles nous n'avons pas de donnée précise. Nous vous y répondrons.

Vous allez croiser 64 autres câbles, dont certains vont jusqu'aux Etats-Unis (ils ne se sont donc pas limités à 700 m de profondeur) : pourquoi avoir choisi de se limiter à 700 m alors que cela va perturber les zones de pêches ?

Xlinks : Beaucoup des câbles auxquels vous faites référence sont des câbles de télécommunication, qui n'ont pas les mêmes contraintes. Notre technologie a une limite, liée aux joints utilisés pour les câbles, qui ne peuvent pas fonctionner au-delà de 700 m de profondeur.

José Lavictoire (CADE) : *Y a-t-il un bilan des impacts au Maroc ?*

Xlinks : Depuis 2021 des études d'impact environnemental et social au Maroc sont menées, y compris en alignement avec les standards internationaux sur l'environnement et les droits de l'homme. Ces études concernent les impacts sur la biodiversité, l'archéologie, l'aspect social... Les études sont en cours. Les études d'impact sont, de plus, réalisées en conformité avec la réglementation de chaque pays concerné.

José Lavictoire (CADE) : *A quoi bon faire un débat si les impacts ne peuvent pas être présentés pour le moment ?*

WSP : C'est une concertation préalable. Elle doit être réalisée le plus en amont possible pour informer le public. Les études d'impact sont réalisées après définition du projet, donc les changements ne peuvent plus être aussi déterminants à ce stade. La concertation préalable arrive à un moment où le projet peut encore évoluer. L'étude d'impact en France n'a pas encore eu lieu, mais nous commençons dès à présent l'information du public.

Garants de la concertation (CNDP) : la concertation est un continuum, à l'issue duquel il y aura l'enquête publique (ou équivalent selon l'évolution actuel de la loi), mais il y a aussi une concertation continue qui interviendra entre l'actuelle concertation préalable et l'enquête publique. Le public pourra donc réagir au fur et à mesure de la publication des résultats des études.

Laurent Soulier (CAPE Nouvelle-Aquitaine) : *Vous allez être confrontés aux « dérogations espèces protégées » : comment allez-vous justifier la RIPM, la Raison Impérative d'intérêt Public Majeur, alors que ce câble n'a pas d'intérêt public en France ? 30% des dossiers du CNPN sont retoqués pour cette raison.*

WSP : L'étude d'impact déterminera si une dérogation est nécessaire pour cause d'impact sur des espèces protégées.

Prévoyez-vous, au cas où vous ne pourriez pas passer le Gouf de Capbreton, comme le projet INELFE auparavant, de faire un atterrissage, alors que c'est une zone protégée ?

WSP : Non, ce projet ne passera pas à terre, c'est impossible. Il est prévu qu'il passe à travers le Gouf de Capbreton, qui est, comme vous le dites, potentiellement appelé à devenir une zone de protection forte dans le futur. Dans l'analyse des impacts, nous la traiterons comme si c'était déjà une zone de protection forte. Pour ajouter une information concernant le passage dans cette zone instable : Xlinks a des jonctions, et non un câble continu, et le coût des réparations du câble pendant son exploitation est pris en compte dans le plan d'affaire, puisque nous passons par un environnement actif. Le projet INELFE, lui, avait pour parti pris un câble continu sans réparation pendant 40 ans.

Roland Legros (Les Amis de la Terre) : *entre le texte précédent et le texte que vous présentez, il y a une différence : il est écrit qu'il est possible qu'il y ait un atterrissage, p. 52 de votre document. Pourquoi cette différence ?*

WSP : Je vous confirme que le projet n'a pas prévu d'atterrissage. En revanche, auparavant, nous avons envisagé toutes les possibilités, ce qui était requis dans le processus d'évaluation environnementale.

Roland Legros (Les Amis de la Terre) : *Vous devez préciser qu'il y aura quatre autres câbles qui passeront, dans le cadre le projet avec l'Allemagne.*

WSP : Ce second projet entre le Maroc et l'Allemagne passerait par le même couloir de 500 m pour lequel des études ont été menées. Ce projet distinct est en tout début de développement, par rapport à celui dont nous parlons aujourd'hui (PEMR).

Garant de la concertation (CNDP) : si d'aventure ce projet Maroc – Allemagne voyait le jour, il y aurait aussi une concertation préalable encadrée par la CNDP.

Remarque de Roland Legros (Les Amis de la Terre) : *Dans le Golfe de Gascogne on a immergé des déchets radioactifs, y compris dans le Gouf de Capbreton (notamment des déchets de sous-marins nucléaires). On y coulait aussi des bateaux (le dernier en 2001). Toutefois, ce n'est peut-être pas la même zone. Mais ce genre d'informations sont difficiles à obtenir.*

Laurent Soulier (CAPE Nouvelle-Aquitaine) : *Au niveau du Gouf de Capbreton, les câbles seront-ils ensouillés ou seulement posés ? C'est important, car le câble risque de se retrouver en pleine mer, et il y a de la pêche. Il ne s'agit ni de chalutage ni de filetage, mais il y a des lignes de palangrier qui descendent en zones profondes (pêche au merlu). Je voudrais que vous preniez cela en considération dans votre réflexion, y compris avec le comité des pêches.*

Sphère publique : Ces sujets feront l'objet des ateliers de concertation prévus (se reporter au diaporama joint à ce compte-rendu pour consulter le calendrier de la concertation).

Xlinks : Ces études seront menées. Pour les solutions envisagées, ce sera discuté en atelier ; l'une des solutions serait de faire passer les câbles détachés au fond du Gouf, une autre serait un pont en claire-voie pour éviter les éboulements (mais cette option est moins préférée par Xlinks).

Laurent Soulier (CAPE Nouvelle-Aquitaine) : *Vous dites que vos câbles ne croisent pas le câble CELTIC, comment est-ce possible ?*

Nos câbles le croisent, bien sûr, mais hors des eaux françaises.

4. Questions concernant le projet INELFE

Victor Pachon (CADE) : *Où le câble du projet INELFE devait-il passer, pour franchir le Gouf de Capbreton ?*

Initialement, proche de la zone que nous considérons, et ensuite proche de la tête du canyon, à l'est.

Roland Legros (Les Amis de la Terre) : *L'IFREMER avait étudié trois passages à des profondeurs différentes (300m, 900m, 1500m) et ils en ont conclu que c'était impossible à cause des avalanches régulières. Ils ont découvert qu'à 900 m de profondeur, une marche qui faisait 10 m a reculé de 70 m en trois ans, au cours de leurs études (2013-2016). Ces contraintes techniques ont conduit au choix du projet INELFE de passer plus près de la côte, par des fonds de moins de 100 m, avec passages souterrains. Mais ils ont eu un autre problème : le Gouf est instable, surtout sur sa tête. 20 m de sable avaient disparu en 3 mois, se sont-ils aperçu en faisant les carottages. Donc n'allez-vous pas parvenir aux mêmes résultats ?*

Garant de la concertation (CNDP) : la CNDP peut faire une expertise sur les études, et l'a fait sur les études RTE-IFREMER. C'est l'hypothèse du forage dirigé, avec l'intention de ne pas intervenir pendant 40 ans sur les câbles, qui ont donné un résultat négatif de l'expertise. Elle a conclu à l'impossibilité de passer le Gouf dans ces conditions. Dans le cas du projet PEMR, il est prévu d'intervenir sur le câble en cas de défaillance, ce qui représente une différence.

WSP : Nos études sont en cours, nous travaillons avec l'IFREMER et d'autres experts pour vérifier les études précédentes. Nous tiendrons compte de votre remarque et des études que vous mentionnez.